

**DG GROW**  
**Rencontre avec Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA**  
**(CAB BRETON/446)**

<b>NOTE D'INFORMATION</b>
---------------------------

**Mise en scène:**

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des producteurs de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes, etc.) et plus de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés. Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA, rencontre le Commissaire Breton pour discuter des politiques de l'UE qui ont un impact sur les agriculteurs.

**Objectif de la réunion:**

L'objectif de la réunion est d'échanger des points de vue sur les problèmes rencontrés par les agriculteurs de l'UE suite à la crise du COVID et au regard des défis de la durabilité et de la transition numérique. Les principaux sujets d'intérêt pour l'interlocuteur sont la reprise, le besoin d'accompagnement, l'incertitude sur le Brexit, l'impact des stratégies « De la ferme à la table » 'Stratégie de la Biodiversité' et de la digitalisation sur la chaîne alimentaire.

**Messages clé**

**Pour tous les points à l'ordre du jour**

- Reconnaître les difficultés auxquelles tous les acteurs de la chaîne alimentaire, y compris les agriculteurs, ont été confrontés pendant la crise du COVID. Montrez votre appréciation positive pour la résilience des producteurs alimentaires à assurer l'approvisionnement alimentaire pendant la crise.
- Mentionner le paquet de relance et le soutien de l'UE, y compris pour le secteur alimentaire. Renseignez-vous sur les problèmes les plus urgents pour les agriculteurs dans le cadre de l'écosystème agroalimentaire.
- Se féliciter de l'engagement de la FNSEA dans les Stratégies "De la ferme à la table" et de la biodiversité et reconnaître les enjeux de la transition. Soulignez la nécessité d'une « reprise verte ».
- Abordez les défis et les opportunités de la digitalisation de la chaîne alimentaire.
- En ce qui concerne le BREXIT et les négociations d'accès au marché pour produits agricoles et agro-alimentaires, le Commissaire est très attentif à ce que la libéralisation des droits de douane n'entraîne pas des détournements de trafic au détriment des productions européennes comme le sucre ou le lait.

**Ligne à suivre/ Éléments de langage**

### **Stratégie "De la ferme à la table"**

- J'apprécie votre engagement envers les objectifs des stratégies "De la ferme à la table" et de la biodiversité. Nous avons une feuille de route complète vers des systèmes alimentaires durables.
- Il est clair que la transition vers de nouveaux modèles de production entraînera des adaptations et des difficultés pour certains acteurs vulnérables. Une stratégie de transition fait partie de la réflexion de la stratégie qui reconnaît le besoin de durabilité économique et de résilience pour assurer la sécurité alimentaire.
- Pour les agriculteurs, la stratégie prévoit des changements importants pour atteindre de nouveaux objectifs. La PAC jouera un rôle clé en assurant le soutien aux agriculteurs pour atteindre les objectifs de la stratégie et il y aura d'autres moyens de soutien.
- La Commission travaillera en très étroite collaboration avec les parties de l'écosystème agro-alimentaire pour mettre en œuvre les actions de la stratégie.
- Toutes les actions de la stratégie doivent être alignées sur d'autres initiatives de la Commission qui affectent l'écosystème alimentaire: le plan d'action pour l'économie circulaire, la stratégie PME, etc.

### **Transition et relance post-COVID**

- Je reconnais pleinement les difficultés auxquelles tous les acteurs de la chaîne alimentaire, y compris les agriculteurs, ont été confrontés pendant la crise du COVID. Nous apprécions tous le niveau élevé de résilience des producteurs alimentaires pour maintenir un approvisionnement alimentaire stable dans l'UE dans des circonstances très difficiles.
- L'UE a publié un ambitieux programme de relance pour soutenir l'économie. Des mesures spécifiques ont été introduites pour le secteur agricole - telles que les paiements forfaitaires temporaires aux agriculteurs et aux petits transformateurs au titre du Fonds de développement rural. Il existe une longue liste d'autres opportunités.
- Nous savons que la reprise ne sera pas une voie facile et vous dépendez également de la performance des autres acteurs de l'écosystème agroalimentaire. Nous travaillons avec les États membres pour garantir que les plans nationaux de relance répondent aux besoins réels et soutiennent un Marché Unique viable.

### **Brexit**

- L'UE reste déterminée à négocier un futur partenariat ambitieux avec le Royaume-Uni. Ce serait clairement dans l'intérêt des deux parties. Personne ne devrait sous-estimer les conséquences pratiques, économiques et sociales d'un scénario «sans accord».
- Cependant, des différences significatives subsistent dans des domaines d'intérêt essentiel pour l'UE, tels que notamment les règles de jeu équitables et la pêche. La mise en œuvre correcte de l'accord de retrait et notamment le Protocole Nord-Irlandais est également une condition préalable à un futur partenariat. Dans ce contexte, l'UE intensifie son travail de préparation pour être prête pour tous les scénarios le 1er janvier 2021 et incite tous les secteurs économiques à faire de même.
- S'agissant des négociations d'accès au marché pour les produits agricoles et agro-

alimentaires, nous sommes très attentifs à ce que la libéralisation des droits de douane n'entraîne pas des détournements de trafic au détriment des productions européennes notamment le sucre ou le lait. À cet égard, les règles d'origine des marchandises sont un des dossiers les plus importants. D'autre part, nous soutenons pleinement la demande de l'UE, sans précédent, d'obtenir du Royaume-Uni de s'engager à ne pas considérer les aides couvertes par la « boîte verte » (green box) comme des subventions donnant droit à des mesures compensatoires. Nous sommes également favorables à la possibilité d'activer la clause de sauvegarde spéciale (Article 5 de l'accord OMC sur l'agriculture).

### **Numérisation et propriété des données**

- La numérisation offre sans aucun doute une série d'opportunités pour la chaîne alimentaire - assurer la transparence, une meilleure efficacité et précision, des liens directs avec les consommateurs, etc. Nous avons assisté à une augmentation du commerce électronique dans le secteur alimentaire et nous devons nous assurer que tous les acteurs saisissent cette opportunité.
- L'aspect de la propriété des données et de la reconnaissance de la valeur du 'big data' est central. Il est nécessaire de créer la confiance entre les acteurs de la chaîne alimentaire. Vous savez peut-être que les associations européennes COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles) Européenne des Producteurs Agricoles) et COGECA (Comité Général de la Coopération Agricole de l'Union Européenne) ont élaboré un «Code de conduite sur le partage des données agricoles».

### **Défensives / Q&A**

***Question: Comment la Commission soutiendra-t-elle les agriculteurs dans la transition vers la durabilité? Les nouvelles stratégies ont des objectifs ambitieux qui nécessiteront une transformation et des investissements sérieux.***

***Reponse:*** La Stratégie "De la ferme à la table" mentionne clairement l'importance de la durabilité économique pour tous les acteurs du système alimentaire. Elle soutiendra la transition en mettant l'accent sur de nouvelles opportunités pour tous les opérateurs du secteur alimentaire, notamment en augmentant les revenus des producteurs et en renforçant la compétitivité. Le commissaire Wojciechowski et son service travaillent dans ce sens dans la mise en œuvre des actions dans le cadre de la «Ferme à la table». Des coopérations interservices sont également en cours sur la stratégie. Nous veillerons à ce que la résilience de tous les acteurs de l'écosystème agroalimentaire soit prise en compte lors de l'élaboration des politiques de l'écosystème agroalimentaire.

### **Contexte**

Nom du membre du cabinet: à confirmer

Nom du directeur ayant autorisé le briefing: Carlo Pettinelli

BASIS ID: demande Basis CAB Breton 446

Chambre, heure: 22.09.2020. 14:00

Participants: Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA

Nom de la personne de contact principale: [REDACTED] (DG GROW D3)/ [REDACTED]  
(GROW A2)

Numéro de téléphone: [REDACTED]

Direction / Unité: GROW Dir D / D3, DIR A/A2

### **Stratégie "De la ferme à la table"**

La stratégie «De la ferme à la table» (qui fait partie du Green Deal) a été adoptée en mai 2020. Elle vise à favoriser la transition verte et équitable du système alimentaire et à faire de l'alimentation européenne une norme mondiale de durabilité. Outre les objectifs de production alimentaire primaire, elle note l'importance de la circularité et de la réduction de l'impact des transformateurs, des détaillants et à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle comprend également une section consacrée aux consommateurs et aux aspects horizontaux tels que la recherche, l'innovation et les aspects internationaux.

La stratégie comprend des objectifs généraux, une série de cibles spécifiques et 27 actions qui couvrent la performance de tous les acteurs du système alimentaire. En ce qui concerne les agriculteurs, il existe de nouveaux objectifs importants, à savoir: réduire l'utilisation globale et le risque des pesticides chimiques de 50% d'ici 2030; réduire les pertes de nutriments d'au moins 50%, ce qui réduira l'utilisation d'engrais de 20% d'ici 2030; réduire les ventes d'antimicrobiens de 50% d'ici 2030 et atteindre 25% de terres agricoles biologiques d'ici 2030.

La PAC sera un élément important pour soutenir les objectifs de la stratégie. En outre, la stratégie comprend l'élaboration d'un plan d'urgence pour assurer la sécurité alimentaire et un mécanisme de réponse aux crises alimentaires.

### **La PAC (2021-2027)**

Le 1er juin 2018, la Commission européenne a présenté des propositions législatives relatives à la politique agricole commune (PAC) après 2020. Ces propositions visent à permettre à la PAC de relever plus efficacement les défis actuels et futurs tels que le changement climatique ou le renouvellement des générations, tout en continuant à soutenir les agriculteurs européens pour garantir un secteur agricole durable et compétitif.

Les neuf objectifs de la future PAC sont les suivants:

- Assurer un revenu équitable aux agriculteurs;
- Accroître la compétitivité;
- Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- Agir contre le changement climatique;
- Protéger l'environnement;
- Préserver les paysages et la biodiversité;
- Soutenir le renouvellement des générations;
- Dynamiser les zones rurales;

- Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé.

Trois des neuf objectifs de la PAC seront liés à l'environnement et au climat. La future PAC apportera à l'environnement et au climat des éléments clés :

- Des règles améliorées de la « conditionnalité » que devront respecter les agriculteurs, recevant des paiements de la PAC liés aux surfaces et aux animaux
- « les éco-régimes » alimentés par l'enveloppe de la PAC affectée aux paiements directs;
- Maintien du soutien financé par le budget de la PAC affecté au développement rural en faveur des pratiques de gestion liées au climat et à l'environnement, des investissements, l'acquisition des connaissances, de l'innovation et de la coopération.
- Maintien d'un éventail large de mesures de soutien, avec au moins 30 % du budget du développement rural de la PAC devant être consacrés à des mesures de protection de l'environnement et du climat.

